

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 . . . 16 . . .
 trois mois . . . 7 . . . 8 . . .

PRIX DES INSERTIONS.
 Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
 à La Haye, Lagerstraat n° 10,
 derrière le Prinsengraaf.
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET
 LES ANNONCES
 Chez M. Van Weelden, Libraire,
 Spui, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franco de port

LA HAYE, 20 Février.
SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Dans la séance d'hier l'assemblée a reçu communication d'un message royal, accompagné d'un projet de loi et d'un exposé des motifs, tendant à faire transférer au budget de 1846 les sommes allouées et non employées en 1845 pour la refonte de la monnaie.

Les fonds alloués par la loi du 22 mai 1845, pour la refonte de la monnaie nationale, s'élevaient à fl. 6,212,000, somme qui a été portée au chap. IX, R. du budget des dépenses pour l'exercice de 1845. Les opérations effectuées dans le cours de l'année dernière n'ont exigé qu'environ fl. 600,000.

Le projet de loi en question tend par conséquent à faire transférer au budget des dépenses de 1846 une somme de fl. 5,708,000, 1/2 pour être employée aux travaux communs de la monnaie, à la réforme de la monnaie, à suppléer à la perte résultant de l'ancienne monnaie, à l'achat de nouveaux poinçons et autres instruments.

Dans la même séance la Chambre a reçu une missive du conseil et maîtres généraux de la Monnaie portant communication de la démission de M. le baron Van der Capellen, comme membre de ce collège. La Chambre fixera ultérieurement le jour pour la nomination du candidat à présenter au Roi.

On a procédé ensuite à la discussion du projet de loi relatif aux doléances en matières de contributions directes. Ce projet de loi a été rejeté à l'unanimité des voix.

Hier a été célébré en cette résidence l'anniversaire de la naissance de S. A. R. le Prince d'Orange. De nombreux trapeaux déployés dans les principales rues de la ville et les variations de couleur ont fait entendre par intervalle toute la journée. A midi a eu lieu une grande parade de troupes de la garnison de cette ville et du bataillon de grenadiers en garnison à Delft. A une heure il y a eu déjeuner au palais de S. A. R. et dîner de famille à la cour. A l'occasion de cette fête, M. de Witt et les orphelins de l'hospice de la ville ont été admis à l'hôtel de la Monnaie. Les directeurs, ainsi que les habitants de l'hospice ont témoigné leur vive reconnaissance à S. A. R. qui y a répondu avec la plus grande affabilité.

Par arrêté du 15 de ce mois, le Roi a conféré les insignes de chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais à M. Taco Roorda, professeur de langue et de géographie des Indes-Néerlandaises, à l'Académie Royale de Delft.

Par arrêté du 17, le Roi a nommé chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, le lieutenant de marine de 2^e classe, F. A. A. Gregory.

Son Exc. le baron de Boisecomte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français près la Cour des Pays-Bas, est arrivé hier en cette résidence.

On assure qu'un arrêté royal, signé ces jours derniers, autorise, entre autres dispositions, les ministres de l'intérieur et des finances à passer un contrat avec les sieurs Dronkers et C^o. concessionnaires d'un chemin de fer allant de Flessingue et Middelbourg, par le Zuid-Beveland, vers le Brabant, Septentrion-

nal, dans la direction de Venlo et Rurmonde jusqu'à Maastricht. Ce chemin de fer a principalement pour but d'établir une communication réglée entre la mer du Nord et le Rhin. Le projet est ensuite de rétablir cette voie ferrée, dans la direction de Bréda, au rail-way projeté entre la Belgique, la Hollande-Méridionale et la Hollande-Septentrionale, et dans la direction de Bois-le-Duc ou Veghel au rail-way projeté pour la Gueldre, allant d'une de ces deux villes par Nymègue jusqu'à Arnhem, pour de ce dernier lieu se mettre en rapport avec la ligne des chemins de fer des provinces de l'Overyssel, de la Frise, de Groningue et de Drenthe, et de la joindre au Hanovre, etc.

Ce contrat contiendra en même temps la concession de creuser un canal de Flessingue à Middelbourg, assez large pour y recevoir les plus gros navires arrivant de la mer, d'élargir le bassin du port de Middelbourg et de combler la voie navigable nommée het Sloe.

Si d'un côté cette entreprise, ainsi dirigée, fait naître l'espoir que Middelbourg, recouvrant en quelque sorte son ancienne prospérité, pourra soutenir la concurrence avec les autres villes de commerce de la Néerlande et surtout lutter avec chances de succès contre celle du commerce d'Anvers; d'un autre côté, on ne doit pas perdre de vue les nombreux avantages que cette même entreprise assure à différentes époques de l'année à toutes ces villes de commerce.

En effet, combien de fois les relations commerciales entre Amsterdam, Rotterdam, Dordrecht et Anvers même, ne se sont-elles par trouvées interrompues, lorsqu'en hiver les glaces empêchent les bâtiments d'arriver à leur destination, et les retiennent des semaines, des mois même sans pouvoir opérer leur déchargement, et au grand préjudice des intérêts du négociant?

Ce n'est pas là les seuls avantages de cette entreprise néerlandaise. Les autres bâtiments que les tempêtes de la mer du Nord contraignent l'hiver à venir chercher un lieu de refuge assure à Flessingue, surtout en ce qui concerne les plus grandes facilités, ne renferment pas d'importants avantages: le nouveau canal qui sera creusé et des communications qui seront établies par ce chemin de fer.

Ainsi, non-seulement ces navires trouvant un refuge certain contre les tempêtes et toutes les facilités nécessaires pour réparer leurs avaries, mais aussi les chargements de ces navires pourront être transportés plus rapidement et à moins de frais aux lieux de leur destination, soit dans l'intérieur des Pays-Bas, soit en Belgique; soit dans les villes commerçantes sur le Rhin. La ligne ferrée de la Zélande ne communiquera pas seulement avec Dusseldorf, mais elle se reliera avec Cologne, soit par Maastricht et Aix-la-Chapelle, soit par le rail-way de Venlo par Crèveeld et Neuss jusqu'à Cologne, trajet dont la concession a déjà été demandée au gouvernement prussien.

Passage étant, à partir de la Tamise, le point le plus rapproché de cette partie du continent, mieux situé qu'Anvers et d'un accès plus facile qu'Ostende, le commerce ne tirera pas seul avantage de cette communication assurée par cette entreprise, mais les commerçants anglais qui se rendent sur le continent, préféreront cette nouvelle route, tant pour l'économie de temps et de frais; et la malte des Indes pour l'Angleterre pourrait même profiter utilement de cette voie nouvelle.

A tous ces avantages il faut encore ajouter ceux que cette entreprise assure à la marine, à l'Etat et aux intérêts particu-

liers, d'une part en offrant, s'il était nécessaire, sûreté à nos forces navales sur l'Escaut, de l'autre, en donnant de nouveaux terrains à l'agriculture en comblant le canal het Sloe et en préservant divers polders de l'inondation, à moins de frais qu'au paravant.

Toutes ces considérations n'ont point échappé à l'attention et à la sollicitude du gouvernement, qui attaché le plus haut intérêt au succès de cette entreprise. Les ministres de l'intérieur et des finances ont puissamment contribué à aplani toutes les difficultés qui auraient pu entraver cette entreprise dès son origine. Les autorités provinciales et locales, les chambres de commerce du Brabant septentrional, de la Zélande et du Limbourg et les administrations particulières ont concouru de tous leurs efforts à la consolidation d'une aussi utile entreprise.

Mais c'est peu que pour l'avenir cette entreprise assure à ses fondateurs et à ses intéressés de favorables résultats; elle a aujourd'hui un intérêt d'actualité, une portée dont les bienfaits vont se répandre à la fois dans trois provinces sur la classe ouvrière, en lui assurant pour un certain temps du travail et des moyens d'existence. Aussi a-t-on le plus juste espoir que le gouvernement et les entrepreneurs mettront promptement en œuvre pour accélérer le moment de la prise des travaux.

(Correspondance particulière du Journal de La Haye.)
 Bruxelles, le 19 février.

Le bruit courait généralement ce matin que M. Van de Weyer avait définitivement donné sa démission, que M. d'Anst de lait être appelé à occuper par interim le portefeuille de l'intérieur, que M. Nothomb était appelé à Bruxelles au tant pour faire part de ses vues et de ses opinions sur la situation que pour déposer dans l'affaire de Kidder.

On ajoutait que la question de l'enseignement secondaire serait ajournée à la prochaine session. Enfin on disait que la maladie de M. le général Dupont avait pris un caractère tellement alarmant qu'on devait songer à lui donner un successeur au ministère de la guerre; que ce portefeuille allait être offert, s'il ne l'avait déjà été, à M. le général Willmar, ministre à La Haye.

Il est difficile, quant à présent, de dire ce que ces bruits ont de fondé. Je puis seulement vous dire qu'à l'heure qu'il est M. Van de Weyer n'a pas encore donné sa démission, mais qu'il est très probable qu'il la donnera, ses collègues ayant réussi à adopter quelques-uns des points du projet sur l'enseignement auxquel le ministre de l'intérieur tenait essentiellement.

Il est probable que la journée d'aujourd'hui ne se passera pas sans qu'il y ait quelque chose de décisif.

La retraite de M. Van de Weyer satisfait tout le monde et du moins les hommes de partis, non point qu'il soit l'objet d'une animadversion générale, mais parce que, d'une part, les libéraux voient avec un certain plaisir un homme dans la foi politique duquel ils n'avaient pas, il faut le dire, une très-grande confiance, résister ainsi avec une fermeté à laquelle ils ne s'attendaient pas, aux prétentions du parti contraire. Le échec de M. Van de Weyer est pour eux un triomphe ou à peu près, ils ont pris les hommes du parti catholique en flagrant délit de refus de conciliation.

De leur côté, les hommes de parti libéral, qui malgré M. De Becker et sa famille, bravaient sur l'union des catholiques une

FUUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 21 FÉVRIER 1846.

LE COMTE DE MONTE-CHRISTO. (1)

Haydée.

— Les chevaux du comte avaient-ils tourné l'angle du boulevard ?
 — Et se retourna vers le comte en éclatant d'un rire trop bruyant pour ne pas être un peu forcé.
 — Eh bien ! lui dit-il, je vous demanderai, comme le roi Charles IX demandait à Catherine de Médicis après la Saint-Barthélemy : Comment savez-vous que j'ai joué mon petit rôle ?
 — A quel propos ? demanda Monte-Christo.
 — Mais à propos de l'installation de mon rival chez M. Danglars... Quel rival ?
 — Pardieu, quel rival ! votre protégé, M. Andrea Cavalcanti !
 — Oh ! pas de mauvaises plaisanteries, vicomte ; je ne protège nullement M. Andrea, du moins près de M. Danglars.
 — Mais c'est le rapproche que je vous ferai si le jeune homme avait besoin de protection. Mais heureusement pour moi, il peut s'en passer.
 — Comment ! vous croyez qu'il fait sa cour ?
 — Non, vous en répondez : il roule des yeux de soupire et module des sons d'amoureux ; il aspire à la main de la fière Eugénie. Tiens ! je viens de le voir ! Parole d'honneur, ce n'est pas de ma faute ! N'importe, je le ramène à la main de la fière Eugénie.
 — Comment ! vous n'avez pas cela, mon cher comte, ou me rudoie des deux côtés ?
 — Sans doute ! mademoiselle Eugénie m'a répondu à peine, et mademoiselle d'Armilly, sa confidente, ne m'a pas répondu du tout.
 — Mais le père vous adore... dit Monte-Christo.
 — Au contraire, il m'a enfoncé mille poignards dans le cœur ; en regardant dans le manche, il est vrai, poignards de tragédie, mais qu'il croyait bel et bien réels.
 — La jalousie indique l'affection.
 — Qui, mais moi je ne suis pas jaloux.
 — Il l'est, lui !
 — De qui ? de Debray ?
 — Non, de vous.

— De moi ? je gage qu'avant huit jours il m'a fermé la porte au nez ?
 — Vous vous trompez, mon cher vicomte.
 — Une preuve ?
 — La voulez-vous ?
 — Oui.
 — Je suis chargé de prier M. le comte de Morcerf de faire une démarche définitive près du baron.
 — Par qui ?
 — Par le baron lui-même !
 — Oh ! dit Albert avec toute la calinerie dont il était capable, vous ne ferez pas cela, n'est-ce pas, mon cher comte ?
 — Vous vous trompez, Albert, je le ferai, puisque j'ai promis.
 — Allons, dit Albert avec un soupir, il paraît que vous tenez absolument à me marier.
 — Je tiens à être bien avec tout le monde ; mais, à propos de Debray, je ne le vois plus chez la baronne ?
 — Il y a de la brouille.
 — Avec madame ?
 — Non, avec monsieur.
 — Il s'est donc aperçu de quelque chose ?
 — Vous croyez qu'il s'en doutait ? dit Monte-Christo avec une naïveté charmante.
 — Ah ça, mais d'où venez-vous donc, mon cher comte ?
 — De Congo, si vous voulez.
 — Ce n'est pas assez loin encore.
 — Est-ce que je connais vos maris parisiens ?
 — Eh ! mon cher comte, les maris sont les mêmes partout ; du moment où vous avez étudié l'individu dans un pays quelconque, vous connaissez la race.
 — Mais alors quelle cause a pu brouiller Danglars et Debray ? ils paraissent si bien s'entendre, dit Monte-Christo avec un renouvellement de naïveté.
 — Ah ! voilà, nous restons dans les mystères d'Isis, et je ne suis pas initié. Quand M. Cavalcanti fils sera de la famille, vous lui demanderez cela.
 — La voiture s'arrête.
 — Vous voilà arrivés dit Monte-Christo ; il n'est que dix heures, et demain matin vous reconduira.
 — Bien volontiers.
 — Ma voiture vous reconduira.
 — Non, merci, mon coupé a dû nous suivre.
 — En effet, le voilà, dit Monte-Christo en sautant à terre.
 — Tous deux entrèrent dans la maison ; le salon était éclairé, ils y entrèrent.
 — Vous allez nous faire faire du thé, Baptistin, dit Monte-Christo.
 — Baptistin sortit sans souffler le mot. Deux secondes après, il reparut avec

un plateau tout servi, et qui, comme les collations des pièces féeriques, semblait sortir de terre.
 — En vérité, dit Morcerf, ce que j'admire en vous, mon cher comte, ce n'est pas votre richesse, peut-être y a-t-il des gens plus riches que vous ; ce n'est pas votre esprit, Beaumarchais n'en avait pas plus, mais il en avait autant ; c'est votre manière d'être servi, sans qu'on vous réponde un mot, à la minute, à la seconde, comme si l'on devinait à la manière dont vous touchez ce que vous désirez avoir, et comme si tout ce que vous désirez avoir, était toujours tout prêt.
 — Ce que vous dites est un peu vrai. On sait mes habitudes. Par exemple, vous allez voir : ne désirez-vous pas faire quelque chose en buvant du thé ?
 — Pardieu ! je désire fumer.
 — Monte-Christo s'approcha du timbre et fit un bruit.
 — Au bout d'une seconde, une porte s'ouvrit, et Ali parut avec deux chibouques toutes bourrées d'excellent tabac.
 — C'est merveilleux, dit Morcerf.
 — Mais non, c'est tout simple, reprit Monte-Christo : Ali sait qu'en prenant le thé ou le café je fume ordinairement ; il sait que j'ai demandé le thé, il sait que je suis rentré avec vous, il entend que je l'appelle, il se doute de la cause, et comme il est d'un pays où l'hospitalité s'exerce avec la pipe surtout, au lieu d'une chibouque, il en a apporté deux.
 — Certainement c'est une explication comme une autre ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a que vous... Oh ! mais, qu'est-ce que j'entends ?
 — Et Morcerf s'inclina vers la porte par laquelle entraient effectivement des sons correspondant à ceux d'une guitare.
 — Ma foi, mon cher vicomte, vous êtes voué à la musique de soir ; vous n'échapperez au piano de mademoiselle Danglars que pour tomber dans la guzla d'Haydée.
 — Haydée ! quel adorable nom ! Il y a donc des femmes qui s'appellent véritablement Haydée autre part que dans les poèmes de lord Byron ?
 — Certainement ; Haydée est un nom fort rare en France, mais assez commun en Albanie et en Epire ; c'est comme si vous disiez, par exemple, chaste, pudeur, innocence ; c'est une espèce de nom de baptême, comme disent vos Parisiens.
 — Oh ! que c'est charmant ! dit Albert, comme je voudrais voir nos Françaises s'appeler mademoiselle Bonté, mademoiselle Silence, mademoiselle Charité chrétienne ! Dites donc, M. mademoiselle Danglars, au lieu de s'appeler Claire-Marie-Eugénie, comme on la nomme, s'appellerait mademoiselle Chasteté-Pudeur-Innocence Danglars, peste ! quel effet cela ferait dans une publication de bas !
 — Fou ! dit le comte ; ne plaisantez pas si haut, Haydée pourrait vous entendre.
 — Et elle se fâcherait

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.

...le rancune contre le voltairien Dafan, ne seront pas riches de voir sortir des conseils de la couronne un homme qui voulait faire la loi au nom des idées libérales, et sur une question sur laquelle ils veulent conserver la haute main.

Quant à la nomination de M. d'Huart pour faire l'intérim de l'amiral, ce ne serait là qu'un replatage qui ne produirait aucun bon effet ni dans un parti ni dans l'autre. On dit d'ailleurs que M. d'Huart manifeste aujourd'hui, comme au mois de juillet dernier, une extrême répugnance à se charger d'un portefeuille; et s'il l'accepte l'intérim, ce ne sera que pour fort peu de temps et pour l'expédition des affaires courantes qui n'ont pas trait à la politique.

Voici ce que publie à ce sujet l'Indépendance :
Le conseil d'hier matin n'a pas duré longtemps et il n'a pas en plus de résultat que les précédents. Aucune résolution n'en est encore sortie; mais si nous devons en croire quelques renseignements qui nous parviennent, l'on serait plus loin que jamais de s'entendre.

En se séparant le matin, MM. les ministres sont convenus qu'ils se réuniraient encore le soir. Sera-ce dans ce sixième conseil qu'ils auront pris un parti définitif? Nous n'oserions l'assurer, quoique ce conseil fût indiqué comme devant être le dernier.

Parmi les artistes étrangers qui depuis quelque temps sont venus visiter notre pays et nous donner des preuves de leur talent, et jusqu'ici nous n'avons pas encore parlé de M. Alexandro de Valentini, c'est que nous attendions que les travaux qu'il avait entrepris fussent terminés, pour nous en occuper tout à la fois dans un seul article.

Dès son arrivée à La Haye, cet artiste a eu l'honneur de présenter au Roi un fort beau tableau représentant la famille impériale de Russie. Cette œuvre avait été faite sous les yeux mêmes de LL. MM. II. au château de Tzarskoe-Zelo, où M. de Valentini a obtenu la faveur de travailler trois mois. Le Roi a été tellement satisfait de cette composition qu'il en a fait l'acquisition pour son cabinet. — S. M. la Reine a daigné accorder à M. de Valentini plusieurs séances pour les deux portraits que cet artiste avait obtenu la permission d'exécuter, et l'œuvre terminée, une lettre rédigée dans les termes les plus flatteurs est venue exprimer à l'artiste, au nom de la Reine, la satisfaction de S. M. à cette lettre était jointe une superbe épingle en diamants. — S. A. R. Mme la Princesse d'Orange a bien voulu accorder aussi sa protection à M. de Valentini et lui commander son portrait, dont la parfaite exécution a mérité les augustes suffrages de la Princesse.

LL. MM. sachant que M. de Valentini s'occupe en ce moment d'un grand et important ouvrage qui contiendra les portraits en pied de toutes les princesses régnantes, de ainsi que toutes les princesses de sang royal en Europe, ont bien voulu accorder à l'artiste S. M. le Roi, une lettre qui en son nom recommande M. de Valentini à tous les ministres néerlandais résidant près les cours étrangères; S. M. la Reine, deux lettres, l'une adressée à S. A. R. Mme la Grande-Duchesse de Saxe-Weimar et l'autre à S. A. R. Mme la Grande-Duchesse de Bade; S. M. le Prince de Prusse, et S. M. le Prince de Wurtemberg, une puissante recommandation pour la cour de Stuttgart. Une telle protection, si généreusement accordée, témoigne hautement du mérite de l'artiste. M. de Valentini fait honneur à son pays, à cette belle et poétique Italie, où le bruit des succès qu'il obtient en Europe, ira rejouer le cœur de son vieux père.

Les premières révélations du Times, sur l'existence d'un traité secret entre la Perse et la Russie, sont confirmées par la Gazette d'Ansbourg. Voici quelles seraient les clauses principales de ce traité : La Perse s'engage envers la Russie à faire opérer l'extradition de tous les déserteurs de l'armée de la Transcaucasie, et à ne plus permettre à aucun de ces déserteurs d'embrasser la religion musulmane, afin de s'en faire une sauvegarde. Les ports de Recht et d'Asterabad, situés sur la côte méridionale de la mer Caspienne, seront cédés aux Russes comme

stations permanentes pour leurs navires de guerre et de commerce, et ils pourront y élever des magasins et des arsenaux. Ils pourront, en outre, établir de Recht et d'Asterabad à Téhéran, dans divers lieux d'étape, des caravancerais fortifiés et y mettre garnison pour protéger leur commerce avec la Perse; enfin le shah concédera à une compagnie russe moyennant une certaine redevance, l'exploitation des mines de houille de Masenderaz, découvertes en 1840 par le major Vorkobonikoff. De cette manière, la marine russe acquerra d'immenses ressources pour ses constructions et pour sa navigation à vapeur. De son côté, la Russie renonce aux sommes encore dues par la Perse pour indemnités de guerre stipulées dans le traité du 10 février 1828 : elle garantit le trône au fils du shah et s'engage à envoyer un corps d'armée pour le soutenir au besoin après la mort de son père. Dès à présent, 8,000 hommes devront se tenir prêts à marcher dans la province d'Erivan et à passer l'Aral pour se porter sur l'Auris au premier bruit de révolte. Ce traité, qui est pour la Perse ce que celui d'Unkiar-Skelessi menaçait d'être pour l'empire ottoman, sans l'intervention de la France, de l'Autriche et de l'Angleterre, est l'œuvre du prince Dolgorouki et du grand-visir Nadji-Mirza-Agassi : ce dernier personnage aurait été gagné par l'or de la Russie : universellement détesté d'ailleurs et craignant de tomber victime de la fureur populaire après la mort du souverain actuel, il aurait cherché à se ménager d'avance l'appui de l'étranger contre les inimitiés nationales.

Depuis longtemps deux systèmes sont en lutte au sein de l'amirauté anglaise : les vieux officiers et les jeunes se font une guerre acharnée dans le parlement et dans les bureaux, les uns repoussent des améliorations que les autres réclament sans cesse; il paraît que sir Robert Peel s'est prononcé pour le parti qui veut une réforme. On lit à ce sujet dans le Sun :

« On dit qu'une rébellion a éclaté dans l'amirauté, et que sir Robert Peel et lord Ellenborough auraient besoin de toute leur habileté et de tout leur courage pour en venir à bout. On rapporte que sir George Cockburn et l'amiral Bowles ont résigné leurs fonctions, parce qu'ils ne pouvaient consentir à recevoir pour collègue le capitaine Rons. Le fait est probable, car le brave capitaine est bien connu pour ses opinions réformatrices. Il a dénoncé les abus existants dans la marine, il a, en outre, du sang encore jeune dans les veines, et, en conséquence, il doit être regardé avec un œil de jalousie par un disciple de la vieille école comme sir G. Cockburn. Mais, à notre avis, ce n'est là que la moitié de la vérité. C'est lord Ellenborough qui est leur grand adversaire. Sa nomination a causé de vives alarmes. Ce vieux système pourrissait en danger, et la nomination du capitaine Rons n'a été que la plume qui a décidé l'équilibre de la balance. Pendant toute la durée de l'administration de sir Robert Peel, sir G. Cockburn menait tout dans l'amirauté. L'entrée de deux radicaux tels que lord Ellenborough et le capitaine Rons devait donc provoquer une commotion violente dans ce vieil édifice. Mais, qu'importe au public? Depuis plusieurs années, non seulement la presse, mais encore quelques-uns de nos officiers de marine les plus distingués, demandent des réformes dans l'administration navale.

« Le public n'a pas oublié les discours de sir Charles Napier sur les abus de ce département. Tout le monde sait que les jeunes hommes qui entrent dans la marine royale, n'y trouvent aucun avantage qui puisse les engager à y rester : que les uns passent dans la marine marchande et que les autres s'engagent dans la marine des États-Unis où on leur offre une paie supérieure. Aussi voyons-nous que ces deux classes qui composent la plus grande partie des équipages des navires de guerre, nous abandonnent et s'en vont chercher fortune ailleurs. Le public ne voit pas que les officiers de marine, qui sont gardés par les administrateurs, ne soient pas plus intéressés à l'État du pays. Ainsi, par les plus barbares des décrets, on arrache à leurs occupations légitimes et paisibles des hommes que l'on fait passer sur les vaisseaux de Sa Majesté, où on les traite comme des esclaves, et on ne leur permet plus de toucher le sol de leur pays qu'ils ne se soient vendus comme esclaves. Mais ce ne sont là que quelques-uns des nombreux abus que voudrait détruire sir Robert Peel, lord Ellenborough et le capitaine Rons.

« On ne doit donc pas être étonné de l'opposition que font sir George Cockburn, l'amiral Bowles et d'autres personnes qui regardent comme un modèle de perfection le système ruineux qui nous régit. Ceci est un exemple entre mille des obstacles que rencontre un ministre réformateur dans l'exécution de ses projets; mais on ne fait rien de grand sans avoir à vaincre des difficultés, et nous espérons que le gouvernement, au lieu de céder, maintiendra, quoi qu'il arrive, les nouvelles nominations qu'il a faites. Sir G. Cockburn est un homme d'un caractère élevé, et un excellent officier; mais il a fait son temps; il a actuellement soixante-dix ans, et il est imbu de tous les préjugés qui régnaient à l'époque de sa jeunesse; il ne peut donc jouer de rôle dans la crise actuelle. Ainsi on peut fort bien se passer de lui, et sir

Robert Peel, qui a déjà effectué tant de réformes importantes, malgré des obstacles assez puissants pour terrifier tout autre esprit que le sien, ne se laissera pas effrayer par une coterie usée de vieux amiraux, et ne maintiendra pas plus longtemps un système qui menace la sécurité de la Grande-Bretagne.

La Gazette officielle du 13 février, contient la démission du général Narvaez, ministre de la guerre et président du conseil, et celle de M. Martinez de la Rosa, ministre des affaires étrangères. Elle contient également les ordonnances qui destituent MM. Mon, ministre des finances; Pidal, ministre de l'intérieur; Mayans, ministre de grâce et de justice, et Armero, ministre de la marine, qui ont refusé de donner leur démission.

Voici les nominations publiées par la Gazette à la même date, et contraires à M. Mayans.

Le général Narvaez, général-en-chef de l'armée;
Le marquis de Miraflores, président du conseil, ministre des affaires étrangères.

M. Izuriz, ministre de l'intérieur.
Le général Roncali, ministre de la guerre.
L'amiral Topete, ministre de la marine.

On annonçait d'une manière formelle que la Gazette du 14 février contiendrait la nomination de M. Lorenzo Arazola comme ministre de grâce et justice.

Il ne reste plus à nommer que le ministre des finances. On suppose que M. Casa Riera; l'ancien premier général des douanes, et un des plus riches capitalistes de Madrid, qui se trouve en ce moment à Paris, serait appelé à ce poste; mais à la date du 13 février rien n'était encore décidé à cet égard.

Le nouveau ministère peut être considéré comme constitué. Les quatre ministres dont la nomination a été annoncée officiellement, ont pris déjà possession de leurs fonctions.

Nous ne saurions porter encore aucun jugement sur le nouveau cabinet. La plupart des hommes qui le composent, ont déjà pris part aux affaires et sont connus en Europe.

Le marquis de Miraflores, qui a été longtemps ambassadeur à Londres et à Paris, a signé le traité de la quadruple alliance. Il n'a quitté son poste à Paris qu'après la chute de la régente de Marie-Christine. MM. Izuriz et Arazola ont donné leur nom à deux ministères modérés qui ont gouverné l'Espagne dans les temps les plus difficiles de la dernière guerre civile. Le ministre Izuriz a été renversé par suite de la révolution militaire de la Granja; le ministre Arazola a succombé par suite de l'insurrection militaire de Barcelone en 1840, lors du séjour de la reine et de la régente dans cette ville. Le général Roncali, capitaine-général de Valence après le retour de Marie-Christine en 1842, a dirigé le siège de Carthagène et d'Alicante contre les insurgés espartéristes; il s'est montré dans cette occasion d'une rigueur excessive que nous ne saurions trop blâmer. Mais le général Roncali est un officier distingué; c'est lui qui a présenté la défense du général Diego Léon lorsqu'il a été condamné à mort, et qui l'a accompagné sur le lieu de l'exécution. Enfin l'amiral Topete, qui a commandé la station navale de la Havane du temps du gouverneur-général Facon, est un marin des plus distingués d'Espagne; il a fait partie du tribunal suprême de guerre et de marine, qui est le corps le plus élevé de l'état.

Le nouveau cabinet paraît assez homogène. Tous ces membres appartiennent à une école libérale. Nous espérons que, sans avoir recours à des mesures violentes et arbitraires qui ont soulevé de si vives animosités contre le général Narvaez, il continuera la politique d'ordre et de conservation qui vient d'assurer à l'Espagne trois années de paix et de tranquillité.

Dans la séance de la chambre des communes du 16 février. Sir Robert Peel a pris la parole pour défendre ses propositions et répondre aux divers orateurs. Nous reproduisons en entier le remarquable discours prononcé par le chef du cabinet anglais, discours qui est incontestablement un des plus beaux qui aient jamais attiré l'attention du parlement anglais, non pas qu'il affecte de grands mouvements d'éloquence; mais parce que chacune de ses phrases est un argument et surtout parce que sir

— Non pas, dit le comte avec son air hautain.
— Elle est bonne personne? demanda Albert.
— Le n'est pas bonté, c'est devoir: une esclave ne se fâche pas contre son maître.
— Allons donc! ne plaisantez pas vous-même. Est-ce qu'il y a encore des esclaves?
— Sans doute, puisque Haydée est la mienne.
— En effet, vous ne faites rien et vous n'avez rien comme un autre, vous. Esclave de M. le comte de Monte-Christo! c'est une position en France. A la façon dont vous remuez l'or, c'est une place qui doit valoir cent mille écus par an.
— Cent mille écus! La pauvre enfant a possédé plus que cela; elle est venue au monde couchée sur des trésors près desquels ceux des Mille et une Nuits sont bien peu de chose.
— C'est donc vraiment une princesse?
— Vous l'avez dit, et même une des plus grandes de son pays.
— Je m'en étais douté. Mais comment une grande princesse est-elle devenue esclave?
— Comment! Dens le Tyran est-il devenu maître d'école? Le hasard de la guerre, mon cher vicomte, le hasard de la fortune.
— Et son nom est un secret?
— Pour tout le monde, oui; mais pas pour vous, mon cher vicomte, qui êtes de mes amis, et qui vous taisez, n'est-ce pas, si vous me promettez de vous taire?
— Oh! parole d'honneur!
— Vous connaissez l'histoire du pacha de Janina?
— D'Ali Tchelini? sans doute, puisque c'est à son service que mon père a fait fortune.
— C'est vrai, je l'avais oublié.
— Eh bien! qu'est Haydée à Ali Tchelini?
— Sa fille tout simplement.
— Comment, la fille d'Ali-Pacha?
— Et de la belle Vasiliki.
— Et elle est votre esclave?
— Oh! non Dieu, oui.
— Comment cela?
— Dame! un jour que je passais sur le marché de Constantinople, je l'ai achetée.
— C'est splendide! Avec vous, mon cher comte, on ne vit pas, on rêve. Maintenant, écoutez, c'est bien indiscret ce que je vais vous demander là.
— Dites toujours.
— Mais puisque vous sortez avec elle, puisque vous la conduisez à l'Opéra...
— Après?
— Je puis bien me risquer à vous demander cela.

— Vous pouvez vous risquer à tout me demander.
— Eh bien! mon cher comte, présentez-moi à votre princesse.
— Volontiers; mais à deux conditions.
— Je les accepte d'avance.
— La première, c'est que vous ne confiez jamais à personne cette présentation.
— Très-bien. (Moreerf étendit la main.) Je le jure.
— La seconde, c'est que vous ne lui direz pas que votre père a servi le sien.
— Je le jure encore.
— A merveille, Vicomte, vous vous rappellerez ces deux serments, n'est-ce pas?
— Oh! fit Albert.
— Très-bien. Je vous sais homme d'honneur.
Le comte frappa de nouveau sur le timbre; Ali reparut.
— Préviens Haydée, lui dit-il, que je vais aller prendre le café chez elle, et fais-lui comprendre que je demande la permission de lui présenter un de mes amis.
— Ali s'inclina et sortit.
— Ainsi, c'est convenu, pas de questions directes, cher vicomte. Si vous désirez savoir quelque chose, demandez-le à moi; et je le demanderai à elle.
— C'est convenu.
— Ali reparut pour la troisième fois et tint la portière soulevée, pour indiquer à son maître et à Albert qu'ils pouvaient passer.
— Entrons, dit Monte-Christo.
Albert passa une main dans ses cheveux et frisa sa moustache, le comte reprit son chapeau, mit ses gants, et précéda Albert dans l'appartement que gardait, comme une sentinelle avancée, Ali, et que défendaient comme un poste les trois femmes de chambre françaises commandées par Myrtho. Haydée attendait dans la première pièce, qui était le salon, avec de grands yeux dilatés par la surprise; car c'était la première fois qu'un autre homme que Monte-Christo pénétrait jusqu'à elle; elle était assise sur un sofa, dans un angle, les jambes croisées sous elle, et s'était fait pour ainsi dire un nid dans les épaulettes de soie rayées et brodées, les plus riches de l'Orient. Pres d'elle était l'instrument dont les sons l'avaient dénoncée; elle était charmante ainsi.
En apercevant Monte-Christo, elle se souleva avec un double sourire de fille et d'amante qui n'appartenait qu'à elle; Monte-Christo alla à elle, et lui tendit sa main, sur laquelle, comme d'habitude, elle appuya ses lèvres. Albert était resté près de la porte, sous l'empire de cette beauté étrange qu'il voyait pour la première fois; et dont on ne pouvait se faire aucune idée en France.
— Qui m'amènes-tu? demanda son romain qui la jeune fille à Monte-Christo; un frère, un ami, un simple connaissance, ou un ennemi?
— Un ami, dit Monte-Christo dans la même langue.

— Son nom?
— Le comte Albert, c'est le même que j'ai tiré des mains des bandits à Rome.
— Dans quelle langue veux-tu que je lui parle?
— Monte-Christo se retourna vers Albert.
— Savez-vous le grec moderne? demanda-t-il au jeune homme.
— Hélas! dit Albert, pas même le grec ancien, mon cher comte; jamais Homère et Platon n'ont eu de plus pauvre, et j'oserais presque dire de plus dédaigneux esclavier.
— Alors, dit Haydée, prouvant par la demande qu'elle faisait elle-même qu'elle venait d'entendre la question de Monte-Christo et la réponse d'Albert, je parlerai en français ou en italien, si toutefois mon seigneur veut que je parle.
— Monte-Christo réfléchit un instant:
— Tu parleras un Italien, dit-il.
— Puis se tournant vers Albert:
— C'est fâcheux que vous n'entendiez pas le grec moderne ou le grec ancien, qu'Haydée parle tout deux admirablement; la langue d'aujourd'hui va être forcée de vous parler italien, ce qui vous donnera peut-être une bonne idée d'elle.
— Il fit un signe à Haydée.
— Sois le bienvenu, ami, qui viens avec mon seigneur et mon maître, dit la jeune fille en excellent toscan, et avec ce doux accent romain qui fait la langue de Dante aussi sonore que la langue d'Homère; Ali! du café et des pipes.
— Et Haydée fit de la main signe à Albert de s'approcher, tandis qu'Ali se retirait pour exécuter les ordres de sa jeune maîtresse.
— Monte-Christo montra à Albert deux phantasmes, et chacun alla chercher le sien pour l'approcher d'une espèce de guéridon, dont un rang de chaises au centre, et que chargeaient des fleurs naturelles, des dessins, des albums de musique.
— Ali rentra, apportant le café et les chibouques; quant à Monte-Christo, cette partie de l'appartement lui était interdite.
— Albert repoussa la pipe que lui présentait le Nubien.
— Oh! prenez, prenez, dit Monte-Christo; l'arabe est presque aussi civilisée qu'une Parisienne; le havane n'est pas si respectable, parce qu'elle n'aime pas les mauvaises odeurs, mais le tabac d'Orient est un parfum, vous le savez.
— Ali sortit.
— Les tasses de café étaient toutes préparées; seulement on avait pour Albert ajouté un sucrier. Monte-Christo et Haydée prenaient la liqueur arabe à la manière des Arabes, c'est-à-dire sans sucre.
— Haydée allongea la main et prit du bout de ses petites lèvres et effilées la tasse de porcelaine du Japon, qu'elle porta à ses lèvres, et le plaisir d'un enfant qui boit ou mange une chose qu'il aime.
(La suite prochainement.)

Robert Peel est peut-être le premier ministre anglais qui ait déclaré son intention de gouverner sans compter sur l'appui exclusif d'aucun parti. Sous tous les rapports ce discours sera lu avec un vif intérêt.

Sir Robert Peel se lève. Deux objets d'une haute importance ont occupé la chambre pendant ces débats prolongés. L'un est la manière dont un parti doit être conduit, l'autre se rattache aux mesures propres à mitiger les maux que peut produire une grande calamité publique, et aux principes qui doivent désormais présider à la politique commerciale d'un grand empire. Quant au premier point, qui a rempli la plus grande partie de cette discussion, je ne veux pas amoindrir son importance, mais quelque grande qu'elle soit, vous conviendrez sans doute qu'aux yeux du peuple, elle est subordonnée aux deux autres questions dont je vous ai parlé, c'est-à-dire aux mesures à prendre contre un grand danger qui nous menace, et aux principes qui doivent désormais guider notre politique commerciale. Sur la question de parti, j'admets franchement que je n'ai qu'une faible défense à présenter : Oui, je conviens que les mesures proposées sont les plus mauvaises qui puissent être présentées, au point de vue de l'intérêt du parti. Je dis, et en cela je fais une grande concession, je dis qu'il est très-malheureux que la conduite de cette grande mesure, en tant qu'elle se rapporte aux lois des céréales, m'ait été confiée. Je conviens qu'il eût été préférable, en admettant que cette question puisse être résolue, qu'elle eût été appuyée par le crédit de ceux qui ont toujours été ses plus fermes et ses plus constants partisans. Ce qui a empêché moi et mes collègues de la confier à d'autres mains, c'est la ferme conviction que nous avions, qu'une partie de l'empire était menacée d'une grande calamité. Je crois fermement que nous sommes menacés, et cela très-prochamment, d'une grande calamité que nous aurons mille raisons de déplorer. Et je pense qu'en présence d'un danger, sans espoir de le prévenir, j'aurais manqué à mes devoirs envers ma souveraine, et à l'honneur d'un homme d'Etat, si j'avais saisi cette occasion de me soustraire aux difficultés que je devais rencontrer. Tant que j'ai conservé l'espoir de trouver concours et appui dans l'administration dont j'étais membre, j'ai pensé qu'il y avait des chances d'amener cette question à bonne fin ; mais en perdant cet espoir, je n'en conservais pas moins le sentiment des maux qui nous menaçaient, et je saisis la première occasion, et je dois dire que ce fut avec la plus vive satisfaction, je saisis, dis-je, la première occasion qui pouvait se concilier avec les devoirs d'un homme d'honneur, d'offrir ma démission à la reine, en lui laissant pleine liberté de consulter d'autres ministres ; je n'ai exprimé aucune opinion quant au choix de mon successeur, car c'est presque le seul acte qu'on puisse réellement appeler l'acte personnel du souverain.

C'est au souverain à choisir ceux dans lesquels il veut placer sa confiance. J'ai pensé qu'il était de mon devoir de m'enquérir si ceux de mes collègues qui différaient d'opinion avec moi étaient prêts à former eux-mêmes un nouveau gouvernement, ou si, dans le cas contraire, ils étaient préparés à conseiller à S. M. de confier à d'autres mains la formation du gouvernement. Par d'autres mains, j'entends appeler dans les conseils de S. M. ceux qui étaient favorables au maintien des lois des céréales. Ceux avec lesquels je différais, qui n'étaient pas d'accord avec moi tant sur l'étendue du danger, que sur la nécessité de modifier la loi, déclaraient que, suivant leur opinion, il serait contraire aux intérêts publics qu'ils formaient un gouvernement, et qu'ils ne pouvaient pas non plus conseiller à S. M. de s'adresser à d'autres pour former un gouvernement. C'est sur le principe du maintien des lois des céréales que se décida à charger le noble lord John Russell de la formation du cabinet, et je fus déchargé de ma responsabilité. Je me suis donc contenté de dire que si le noble lord avait entrepris cette tâche, il m'eût été agréable de le dire, je crois fermement qu'il aurait réussi.

Après, pendant la longue opposition que je lui ai faite, n'avoir jamais manqué d'égards envers lui. Nous avons été opposés l'un à l'autre pendant plusieurs années ; mais je ne me souviens pas qu'il se soit jamais rien passé entre nous qui puisse rappeler aucun sentiment acrimonieux ou hostile provoqué par des injures personnelles. Je dois dire, cependant, que j'ai été désappointé quand j'ai appris que le noble lord déclinait la tâche de former un gouvernement basé sur les principes qu'il avait toujours défendus, je croyais qu'il l'eût entreprise. Après que S. M. l'eut appelé, je devais me croire dans la position d'un simple membre du parlement ; j'avais la conviction que nous avions un grand danger à craindre, et qu'en prenant des mesures pour le prévenir vous seriez nécessairement amenés à une solution finale de cette question. Je connaissais toutes les difficultés que devait rencontrer tout homme qui se chargeait de la conduite des affaires ; je savais qu'il y aurait une grande dislocation des partis, et je pensais qu'il eût été peu généreux et peu honorable de ma part, alors que je croyais que le noble lord devenait ministre, de ne pas faire les démarches qui pouvaient contribuer à diminuer ses embarras.

Je n'ai aucune plainte à faire contre les explications que le noble lord a données dans une séance précédente, elles sont relatives à l'époque où j'étais encore membre de l'administration. Le noble lord a lu une lettre dont j'ai en possession une copie. Ses observations sont parfaitement justes et honorables. Le noble lord a cité encore d'autres documents ; et à l'égard d'une autre lettre à laquelle il a fait allusion, et qui est très-importante, je crois devoir la lire, afin de prouver que je suis sincère lorsque je dis que je regrette que la solution de cette question me soit confiée. Je crois devoir expliquer à la chambre, pour me justifier, la marche que j'ai suivie. J'ai quitté le ministère le 6 décembre 1845 ; je savais alors que ceux de mes collègues qui différaient d'opinion avec moi, avaient refusé de former un gouvernement, et n'avaient même pas dit de quelle manière ils pensaient qu'il dû être formé. Je suis que le noble lord avait été appelé par la reine ; le noble lord était, à mon avis, dans une position difficile, et me considérant comme n'étant plus qu'un simple membre du parlement, je désirais lui faciliter l'arrangement de cette question, puisque j'avais déjà émis l'opinion qu'elle pouvait être arrangée. Dans ces circonstances, je fis à S. M. une communication que la reine crut devoir faire connaître au noble lord ; j'écrivais pour moi-même, et, en ma qualité privée, à S. M., le 3 décembre 1845, après avoir donné ma démission, et alors que j'étais persuadé que le noble lord avait accepté le ministère et pouvait former une administration. Voici ma lettre :

« Sir Robert Peel présente ses humbles hommages à Sa Majesté, et guide par le seul désir de contribuer autant qu'il est en lui, à délivrer Sa Majesté des embarras de la situation, il lui fait connaître, confidentiellement, la position de sir Robert Peel à l'égard de la question qui occupe maintenant l'esprit public. Votre Majesté peut, si elle le juge convenable, communiquer cette lettre au successeur de sir Robert Peel. Le 1^{er} novembre dernier, sir Robert Peel a donné avis à ses collègues, à cause des bruits alarmants qui nous parvenaient de l'Irlande et de différents districts de ce pays, relativement à la perte de la récolte des pommes de terre, qu'il fallait prendre des mesures contre l'éventualité des maux qu'on pouvait prévoir ; il émettait humblement l'avis que les droits d'importation sur les céréales étrangères devraient être suspendus pendant une certaine période, soit par un ordre du conseil, soit par un acte législatif, et que le parlement devait être, dans tous les cas, convoqué sans délai. Sir Robert Peel prévoyait que cette suspension devait, d'après les rapports qu'il avait reçus, amener une révision des lois des céréales. Si ses collègues eussent partagé son opinion, il eût proposé lui-même la responsabilité de cette suspension, qui eût infailliblement amené la révision de la loi qui impose des restrictions à l'importation des céréales étrangères, dans la vue de les diminuer graduellement et définitivement par les lois ordinaires. Il était disposé à recommander qu'une loi fût votée par le parlement, qui eût autorisé le noble lord à accepter, comme simple membre du parlement, les mesures semblables à celles qu'il proposait comme ministre. Il ne se sentait pas convenable qu'il se montrât opposé aux détails de ces mesures. S. M. sera donc informée par le noble lord qu'il a accepté la mission de former un gouvernement, que le principe sur lequel sir Robert Peel est parti, d'appuyer, est la révision des lois qui frappent l'importation des céréales étrangères, et que, conformément aux opinions que lord John Russell a exprimées dans sa lettre aux électeurs de Londres. Sir Robert Peel désire que l'abro-

gation de ces restrictions soit accompagnée des mesures propres à diminuer en même temps les charges qui pèsent sur les propriétés foncières, avec toutes les précautions que la prudence peut suggérer. A ces conditions, sir Robert Peel donnera son appui personnel à la mesure, et usera de toute son influence pour en assurer le succès. »

Voilà l'assurance que je donnais à S. M. J'étais prêt à appuyer une mesure basée sur les principes professés par ceux qui pourraient avoir la confiance de S. M. Je pouvais prévoir qu'aux autres difficultés que le noble lord ou tout autre ministre devait rencontrer, se joindrait celle d'avoir accepté le pouvoir dans un moment défavorable ; car avant cette époque nous avions non-seulement des revenus satisfaisants, mais aussi des dépenses limitées ; dans les deux dernières années, il y a eu un excédant considérable ; je pensais que le ministre qui me succéderait, pouvait être détourné d'accepter le pouvoir, alors qu'un accroissement de dépenses devenait nécessaire, et que par conséquent on pourrait faire une comparaison fâcheuse entre sa politique financière et celle de ses prédécesseurs. C'est pourquoi, après avoir donné l'assurance d'appuyer la mesure relative aux lois des céréales, je prenais encore un autre engagement : Je disais :

« Sir Robert Peel pense... — C'est un sujet d'une haute importance, et je réclame l'attention de la chambre. — Je disais donc à S. M. :

« Sir Robert Peel pense qu'il est de son devoir d'ajouter que si les futurs conseillers de S. M., après avoir pris en considération les demandes pressantes qui sont faites pour l'armée et pour la marine du pays, en raison du service colonial et à l'égard de nos relations avec les Etats-Unis, croient qu'il est désirable — appliquant la navigation à vapeur à la marine militaire, et pour la défense du pays, — si, dis-je, ils croient qu'il faut accroître les prévisions des dépenses pour l'armée et pour la marine, sir Robert Peel appuiera cette proposition, et fera tout ce qui dépendra de lui pour empêcher qu'on puisse croire qu'elle a été dictée par aucun sentiment hostile envers la France, et il assumera, à l'égard de cette augmentation des prévisions, toute la responsabilité présente ou future, qui pourra raisonnablement lui incomber. »

On m'a accusé d'avoir voulu dépouiller les autres de la considération qui leur est due ; j'espère que l'explication de la conduite que j'ai tenue, quand je pensais que la solution de cette question était confiée à d'autres mains, prouvera que j'étais loin de vouloir dépouiller les autres de leur influence, et les embarrasser dans leur marche. D'autres communications furent faites plus tard. Je sais que l'on avait l'intention de me faire intervenir dans le mode projeté pour arranger cette question, mais je pensais qu'il valait mieux que je n'entrasse pas dans ces détails, et qu'il n'y eût pas une apparence de concert entre moi et le noble lord, ce qui aurait pu créer un préjugé défavorable. Je refusai donc d'entrer dans ces détails, mais en faisant ce refus je pensais que le noble lord serait satisfait de voir que j'avais l'intention de lui donner pour la solution de cette question un appui aussi cordial que celui qu'il déclare vouloir me prêter aujourd'hui.

C'est à la suite de ces communications que le noble lord avait accepté la mission de former un gouvernement, et ce n'est pas moi qui ai fait échouer ses efforts. Je ne me suis pas enquis des raisons qui ont engagé le noble lord à renoncer à cette mission ; je voudrais lui donner non-seulement l'appui de mon vote, mais aussi celui de toute mon influence personnelle pour la solution de cette question. Maintenant pour ce qui est de ceux qui m'ont pendant si longtemps donné leur appui, j'admets qu'il est naturel qu'ils me le retirent. Je conviens que la marche que j'ai suivie diffère des principes d'après lesquels le parti devant être conduit. Mais je le demande, est-il probable que j'eusse fait le sacrifice de leur appui, si je n'avais été influencé par des considérations de devoir public, si je n'avais eu l'intime conviction que l'intérêt public exigeait de moi que je fisse ce sacrifice et que je proposasse la mesure. Malgré tout ce qui s'est passé dans ces débats, malgré la sévérité avec laquelle quelques hommes ont parlé, je rendrai à ce parti la justice qui lui est due. Je connais ses intentions, je sais les motifs qui le dirigent ; ma position m'a mis à même de les connaître, et quoique j'aie perdu sa confiance, je dirai que je ne crois pas que jamais parti ait été guidé par des motifs plus honorables et plus désintéressés.

Mais, quoi qu'il arrive, vous ne pouvez détruire ma conviction que l'avis que j'ai donné était un avis conforme aux vraies obligations qui peuvent augmenter la force d'un parti. Je sais que j'aurais pu me concilier une confiance temporaire, en dissipant une partie des dangers qui menaçaient l'Irlande. J'aurais pu soutenir le maintien de la loi existante, parler d'arrêter le drapeau de la protection pour l'industrie nationale, et proclamer qu'il fallait maintenir, dans toute son intégrité, la protection accordée à l'agriculture. Telle est la conduite que j'aurais assurée une confiance temporaire ; mais le résultat n'aurait pas été sans démontrer qu'il eût été de mon devoir envers le pays, envers ma souveraine et envers mon propre parti, de suivre une marche toute contraire. J'avais alors et j'ai encore aujourd'hui la ferme conviction que, dans la situation actuelle des esprits, relativement aux lois des céréales, indépendamment des autres circonstances éventuelles, il serait très-difficile de défendre la loi des céréales, et je suis persuadé que si la calamité que je prévois pour l'Irlande arrive, et que si on voulait maintenir intacte la loi actuelle, qui frappe d'un droit de 17 shellings l'importation des grains étrangers, les intérêts des propriétaires fonciers exciteraient un tel degré de haine, que ce serait leur rendre le plus mauvais service. J'en appelle à mon honorable collègue du département de l'intérieur qui est chargé de pourvoir à la paix publique et de sauver des millions d'hommes des malheurs de la famine, il peut vous dire quels faits effrayants parviennent tous les jours à sa connaissance. Nous savons que dans une partie de l'empire il y a quatre millions d'habitants dont l'existence dépend d'une certaine denrée alimentaire ; il serait difficile de dire quelle est l'étendue du danger, quels sont les progrès du mal, et quel sera le montant du déficit dans les approvisionnements de cette denrée ; mais assurément on doit montrer de l'indulgence envers les personnes qui ont l'immense responsabilité de faire tous leurs efforts pour détourner le danger.

Il est évident que si nous avons vu d'avance, il y a trois ou quatre mois, arriver la famine avec son cortège de maux, nous devions au pays, à la souveraine et à notre propre parti, de prendre des mesures telles qu'on ne pût nous accuser de négligence. J'ai cru que le mal était imminent, je désire m'être trompé. Ce sujet peut être désagréable à traiter, mais cependant avant que vous preniez une résolution définitive sur cette mesure, il est absolument nécessaire que vous connaissiez tous les faits. Je ne chercherai pas à regagner la confiance en disant que je regrette la conduite que j'ai tenue ; bien loin de là, je déclare en face de cette chambre, que le jour de ma vie publique que je me rappelle avec le plus de satisfaction, est le 1^{er} novembre dernier, lorsque j'engageai mes collègues à prendre la responsabilité de porter un ordre de conseil et d'avoir la confiance que le parlement sanctionnerait. Mon but était d'augmenter les approvisionnements de denrées alimentaires et de prendre des précautions contre la famine. Je croyais que le meilleur moyen était d'ouvrir nos ports. Eh bien ! supposons que mes prévisions fussent justes, et que nos ports eussent été ouverts, ou bien supposons que les résultats aient prouvé que je m'étais trompé, j'aurais eu encore confiance dans la générosité du parlement pour nous protéger, si le résultat avait été contraire à mes prévisions, si je dit. Mais voyons la réalité des faits. Il y a eu pendant la dernière quinzaine de décembre et le commencement de janvier, une suspension dans les alarmes ; on nous assurait prophétiquement qu'il y aurait une grande abondance de denrées alimentaires, que la maladie des pommes de terre avait été exagérée, et que nous pouvions compter sur les approvisionnements ordinaires, malgré l'opinion contraire des savants, des physiologistes et des botanistes. Je craignais que ce ne fût une espérance passagère, et que le moment ne vint bientôt où mes craintes seraient justifiées. Eh bien, qu'est-il arrivé ? Je vous donnerai lecture de quelques documents, moins pour justifier le gouvernement que pour vous guider dans votre vote ; je ne dois rien vous laisser ignorer. Ma proposition n'est pas une suspension, mais une abrogation des droits sur le maïs et sur le riz ; elle a pour but de réduire à un droit nominal, les droits sur l'orge et sur l'avoine, et de réduire à 4 sh. par quarter le droit sur le froment étranger. Quelques personnes pensent qu'il serait

mieux de le supprimer tout à fait. Mais aussi c'est une abrogation virtuelle des droits sur les céréales, à l'exception de celui sur le froment. Avant de vous décider à rejeter cette mesure, j'espère que vous examinerez les rapports que le courrier d'aujourd'hui m'a apportés : Vous pourriez les taxer d'exagération parce qu'ils émanent d'agents du gouvernement, mais je vous lirai des lettres de personnes qui ne sont pas attachées au gouvernement ; je vous lirai des lettres qui me sont parvenues de l'Irlande de la part de personnes en qui vous aurez sans doute confiance.

La première est de sir David Roche qui représentait le comté de Limerick ; c'est un homme qui regardait comme exagérées les craintes de famine, et il pensait qu'il était inutile de prendre de grandes précautions.

Eh bien voici la lettre que j'ai reçue de lui aujourd'hui :

« Personne n'était plus disposé que moi à croire à une bonne récolte de pommes de terre dans ce pays, je pensais qu'elle était sauvée, et dans ma réponse au lord-lieutenant, je lui témoignais l'espoir que cette récolte serait suffisante pour la nourriture du peuple ; mais je regrette de devoir vous dire que chaque jour j'acquiesce la conviction que je m'étais trompé. Les pommes de terre qui alors me paraissaient saines, étaient plus ou moins malades, et maintenant on en donne la plus grande partie aux cochons et aux bestiaux pour éviter une perte complète. Le clergé catholique de plusieurs paroisses m'a fait des communications semblables, et ma propre expérience comme propriétaire, car je possède trois fermes dans différentes parties du pays, m'a confirmé leur dire. Je ne pense pas qu'au 1^{er} mai prochain il reste assez de pommes de terre pour la plantation ; et c'est de même dans presque tous les districts. Dans une courte excursion que j'ai faite à travers le pays, j'ai vu dans les champs sur le bord des côtes d'énormes monceaux de pommes de terre pourries. »

L'auteur de la lettre terminait en me priant d'y aviser à temps. J'y ai avisé à temps.

Sir Robert Peel donne lecture d'un autre rapport d'un comté de la même, où il est dit que les pommes de terre étaient pourries dans les champs, et d'une lettre de lord Stuart de Dudley, lord-lieutenant du comté de Waterford, qui à la date du 10 février écrivait au lord-lieutenant d'Irlande ce laint alarmant, que dans deux districts seulement de l'Union, il n'y avait, à cette époque, pas moins de 200 personnes dont les provisions étaient sur le point d'être épuisées. La maladie faisait de rapides progrès même parmi les pommes de terre qu'on avait crues saines, et il y avait toute raison de prévoir que la détresse s'étendrait sur la totalité des classes ouvrières de l'Union. Qu'en présence d'une telle prévision, il était probable qu'il y aurait une hausse générale dans le prix de toutes les espèces de grains, au printemps. Le noble lord terminait ainsi :

« Dans ces circonstances je crois qu'on produirait un grand bien si le gouvernement établissait des approvisionnements à Cloumel et dans d'autres villes de ce district, où on n'a pas les moyens d'en établir. »

Une autre communication m'est parvenue, à la date du 9, de Kerry. On me dit : « Je regrette d'avoir à vous annoncer que, pendant les deux derniers mois, il y a eu des ravages terribles dans les pommes de terre. »

Depuis dix jours, j'ai eu plus d'une occasion de me convaincre par mes yeux de la destruction rapide qui a lieu, qui chaque jour fait de nouveaux progrès et qui excite les plus vives alarmes parmi toutes les classes de la société. J'avoue que je suis confondu par la difficulté qui doit s'en suivre de se procurer les tubercules nécessaires aux prochaines plantations. La chambre n'ignore pas qu'une commission s'est rendue à Dublin, pour se procurer des renseignements aussi exacts qu'il est possible d'en obtenir sur la nature et l'étendue de la maladie. Je tiens son rapport, et qu'il me soit permis d'ajouter qu'il concerne une période antérieure à celle dont l'état actuel de la maladie des pommes de terre. Il comprend les rapports adressés à la commission par tous les districts agricoles, à l'exception de 99. Dans quatre districts, la perte est évaluée aux neuf dixièmes de la récolte ; dans 93, aux sept ou huit dixièmes ; dans 125, la perte s'élève à 6 ou 7 dixièmes ; dans 596, la moitié à peu près de la récolte est détruite, et dans 582 districts, la perte dépasse 1/3.

Des requêtes nous sont parvenues, et nous y avons donné suite, nous invitait à établir des magasins de denrées alimentaires, qui seraient vendues à bas prix aux pauvres ou données comme prix du travail. En ce qui concerne les semences, les obtenir des pays étrangers pour l'année prochaine serait à peu près impossible. Un huitième de la récolte est absorbé par les semences ; chaque acre de pommes de terre exige 2 de tonneau de semence et on pourrait évaluer à 10,000 tonneaux les tubercules nécessaires à cet effet. Il faut donc aviser aux moyens de se procurer les semences sans rien retrancher du produit de la dernière récolte, et de plus il faut que le gouvernement prévienne la disette qui pourrait se faire sentir l'année prochaine. Or, comment y parviendrons-nous ? Je vous le demande, si au mois de mai prochain nous nous présentions devant cette assemblée pour lui demander de grandes sommes d'argent, si en même temps nous invitons les élargés d'Irlande protestant et catholique, à recueillir en dons charitables une somme plus considérable encore pour être que celle que le gouvernement pourrait allouer, je vous le demande, si nous réduisons la, pourrais-je me présenter devant vous pour vous demander d'accorder sur le trésor public des subides considérables, pourrais-je faire un appel à la charité publique et en même temps maintenir un droit de 17 shellings par quarter sur les céréales étrangères ?

Aurais-je pu demander les rapports que j'ai sous les yeux et lire sans frémir que dans quelques districts d'Irlande il reste à peine cinq dixièmes de la récolte des pommes de terre et dans d'autres beaucoup moins encore ! Si une famine devait s'ensuivre, serait-il honorable que l'aristocratie foncière dit : Nous ferons retomber sur le gouvernement la charge de pourvoir à une aussi terrible calamité et à la sécurité publique, mais pas un iota des lois auxquelles des céréales ne sera modifié. Serait-ce là de la fidélité aux intérêts de la propriété foncière ? Quelque étrange que cela puisse paraître, je suis convaincu que ce serait le comble de la trahison que l'on m'impute, à moi qui ai voulu vous soustraire à ce qu'une pareille façon d'agir aurait eu d'odieusement égoïste. Voyez ce qui s'est passé en Belgique et en Hollande. En Belgique, le gouvernement a assumé la responsabilité d'ouvrir les ports à l'importation en franchise de droits de toutes les denrées alimentaires, et en Hollande le gouvernement s'est hâté d'adopter toutes les mesures propres à activer l'importation de ces mêmes denrées.

Les chambres belges se sont réunies ; le gouvernement leur a demandé un bill d'indemnité pour les changements apportés par lui à la loi, et la législature les a immédiatement sanctionnés sans qu'une seule voix se soit élevée pour protester ou blâmer ce que le gouvernement avait fait.

Quelle a été la conduite du parlement anglais dans toutes les circonstances analogues. Plusieurs fois déjà le cas s'est présenté où on a redouté une famine dans notre pays, et quel a été le remède adopté par la sagesse de la législature chaque fois que le cas s'est présenté. L'abolition momentanée des droits sur l'entrée des céréales. J'arriverai tout à l'heure à cette partie de la question. Je suis heureux des applaudissements qui se font entendre et qui sont une marque d'assentiment unanime, ou dans tous les cas, une marque d'assentiment très-général. A toutes les époques où on a redouté une famine, la meilleure mesure de précaution qui pût être adoptée, c'était d'encourager l'importation des denrées alimentaires de l'étranger. Et j'ai le droit de conclure que si telle eût été la proposition qui vous eût été soumise par le gouvernement, elle eût rencontré un assentiment unanime. S'il en est ainsi, je vous conjure de hâter l'adoption du bill actuel.

Je m'efforce uniquement en ce moment à vous convaincre que j'aurais été infidèle envers le parti agricole, si j'avais essayé de cacher la situation réelle. Je m'efforce à vous convaincre qu'il y eût eu trahison à vous engager à maintenir la législation des céréales. Si vous voulez dire : nous suspendrons les effets de la loi jusqu'après la prochaine récolte, très-bien. Je suis heureux que les trois quarts de ceux qui me font de l'opposition m'aient exposé qu'il n'eût pas été sage de déclarer que pour le moment le maïs ne serait pas admis, non plus que l'avoine, et que le droit de 17 shellings sur le froment serait maintenu. Cela n'eût pas été sage, parce qu'à toutes les époques où une disette s'est montrée imminente, l'admission en franchise de droits des céréales a été décrétée. Pendant l'année 1765, on redoutait une famine. Le parlement s'assembla, et sa première mesure,

mesure mauvaise à mon avis, fut d'empêcher l'exportation des céréales, et en second lieu, d'en permettre l'importation en franchise de droits. En 1767, la même crainte se fit sentir et la même marche fut suivie.

En 1791 le parlement adopta une législation nouvelle relativement aux céréales; en 1793 de nouvelles craintes d'une disette se firent sentir, et, malgré la loi nouvelle des céréales, le premier acte de la session parlementaire de cette année eut pour objet l'abolition momentanée des droits sur les céréales et les autres denrées alimentaires. En 1796 le même remède fut appliqué au même mal; en 1799 la même marche fut suivie, et avec tous ces précédents devant nous, et tous se rapportant à des époques où le danger était moins imminent qu'à présent, eût-il été sage qu'un gouvernement nous eût conseillé d'adopter une marche différente? Je suis d'avis qu'une pareille façon d'agir eût pu entraîner une grande responsabilité pour le gouvernement et la législature, et que loin de permettre à un gouvernement quel qu'il fût, de maintenir plus longtemps la législation des grains, elle eût rendu sa défense ultérieure impossible.

Voyant par conséquent ce qui avait été fait dans d'autres pays et ce que le parlement anglais avait fait lui-même à toutes les époques, trois de mes collègues et moi nous conseillâmes la suspension immédiate de la loi. Qu'allons-nous faire maintenant? La loi n'a pas été suspendue et le parlement est encore assemblé. Ce serait manquer de respect au parlement; il serait impossible de songer maintenant à faire, par un ordre du conseil, ce que nous eussions pu faire lorsque le parlement n'était pas réuni. On dira peut-être que le moment le plus favorable est passé, et qu'il eût fallu le faire avant le premier novembre. Cependant, la nécessité de le faire n'a fait que s'accroître jusqu'au seize février. Il est vrai que les approvisionnements eussent été plus grands et le champ ouvert à la spéculation pour se procurer les approvisionnements infiniment plus vastes. Mais si ce sont là vos seules objections, qu'un honorable membre propose un moyen meilleur que le nôtre, car il nous faut ou maintenir la loi actuelle ou prendre des mesures quelconques pour l'admission des denrées alimentaires de l'étranger. Si l'expérience, la raison et la nécessité parlent en faveur de la suspension de la loi en vigueur, admettons pour un moment que la loi a été suspendue comme elle aurait dû l'être.

J'en viendrai maintenant à cette seconde question devant laquelle je vous ai dit que je ne reculerais pas; notamment la question de savoir ce que vous ferez de la loi après ses effets seront restés suspendus pendant huit mois, après que, pendant les deux tiers d'une année, les céréales étrangères auront été admises en franchise de droits. Je suis profondément convaincu qu'il eût été impossible, entièrement impossible de rétablir la législation actuelle après une suspension de huit mois. On me dira que la loi eût pu être suspendue pour un moment et rétablie ensuite, mais je sentais pour ma part qu'il m'eût été impossible de conseiller à la couronne une pareille mesure.

Je suis persuadé que ceux qui pensent qu'après avoir goûté pendant une année la liberté du commerce des céréales le pays eût consenti à rétablir le régime actuel, se méprennent ou ne connaissent pas l'état du pays en Angleterre. Pendant la session dernière du parlement, cette question nous a beaucoup préoccupés moi et mes collègues: Suspendons-nous la loi actuelle pour essayer ensuite d'un régime modifié? Quelques-uns d'entre nous pensaient que vous auriez autorisé l'admission du maïs tout en maintenant les droits sur les autres espèces de céréales. Mais ne perdez jamais de vue la situation de l'opinion publique lorsqu'il s'agit de ces mesures. Et soyez sûrs que lorsque l'opinion publique se préoccupe de questions qui touchent aux matières qui servent à l'alimentation du peuple, il est sage, il est prudent de compter avec elle.

Sous le régime de la loi actuelle, le droit sur le maïs suit les fluctuations du prix sur l'orge. Il importait d'admettre le maïs en franchise de droits. Le prix du seigle baissait, en même temps le droit sur cette denrée s'élevait. Il fallait donc songer à modifier la loi à cet égard. Mais souvenez-vous que pendant la session dernière une proposition tendant à affranchir le maïs de tout droit fut faite; attendez que cette mesure serait d'une grande utilité pour les éleveurs de bestiaux. Or, admettez-vous la possibilité d'une loi fondamentale qui établirait la liberté d'importation du maïs, parce qu'elle donnerait un avantage à l'élevage de bestiaux? C'est certain, toutes les fois que l'on songe à l'alimentation des hommes et sur lesquels des droits si élevés continueraient à peser?

Je vous nous demandez de soutenir à la face du pays, à la face du monde une pareille mesure, un pareil système. Mais est-il un homme qui puisse se vanter de changer ce qui est opéré dans l'opinion publique? Est-il un homme qui puisse révoquer en doute la sincérité des preuves de ce changement, données par les hommes les plus honorables, les plus distingués, et depuis dans cette assemblée depuis de longues années? Est-ce que des motifs intéressés ont engagé lord Ashley, lord Francis Egerton, M. Wilson Patten, lord Henley et ce jeune membre distingué de cette chambre, M. Charteris, et beaucoup d'autres, à changer d'opinion? Ne sont-ce pas là des preuves concluantes que le ministre qui, après que la loi des céréales serait restée suspendue pendant près d'une année, aurait essayé de rétablir cette législation, même en la modifiant, aurait rencontré des difficultés peu ordinaires, presque insurmontables.

(La suite à demain.)

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE SAINT-HELENE.

Par le général Montholon,

Compagnon d'exil et exécuteur testamentaire de l'Empereur.

(Suite. — Voir notre numéro d'hier.)

CHAPITRE IX.

Tracasseries de sir Hudson-Lowe. (Suite.)

L'impression avait été tout opposée sur sir Hudson-Lowe, il se croyait certain d'être reçu, et dans son ivresse d'amour-propre il avait écrit au grand-maître une invitation pour que le général Bonaparte lui fit l'honneur de dîner le lendemain à Plantation-House avec la comtesse de London (lady Moira) qui, venant d'arriver de Calcutta, ne devait rester que deux jours à Sainte-Hélène, et lui avait exprimé le désir de voir le général Bonaparte. Il va sans dire que l'empereur refusa.

Quelques jours après, sir Hudson-Lowe vint à Longwood à l'improviste, selon son habitude, et surprit l'empereur dans le jardin. Il était alors impossible de refuser de le recevoir; mais l'empereur en fut doublement contrarié, et, dès les premières paroles, la conversation prit un ton d'aigreur extrême. Cette circonstance eut de graves conséquences, car elle fut la cause de la détermination que prit l'empereur, de ne plus sortir, l'expédition qui contribua plus que toute autre cause au développement de la maladie qui l'atteint.

Cette conversation donna lieu au message suivant, dont M. O'Meara fut chargé verbalement, pour sir Hudson-Lowe. « On ne peut pas se dispenser de vous adresser mes excuses, mais je ne puis pas vous en adresser personnellement. Tout ce qu'il est important de garder les côtes de l'île. Que le général Lowe place ses piquets autour de l'île les uns contre les autres, ce qui peut aisément faire avec le nombre

d'hommes qu'il a sous ses ordres, et il me sera impossible de m'échapper. Ne peut-il, d'ailleurs, mettre quelques vedettes de plus sur pied lorsqu'il sait que je vais sortir? ne peut-il pas les placer sur les hauteurs ou partout ailleurs sans que je le sache? Jamais je ne ferai semblant de les voir. Ne peut-il pas agir ainsi sans m'obliger de dire à l'officier d'ordonnance que je veux monter à cheval? Non pas que j'en veuille à Popleton; j'aime les bons soldats, de quelque nation qu'ils soient; mais je ne veux rien faire qui puisse donner le droit de dire que je me reconnais prisonnier. Demander un officier pour qu'il m'accompagne; ce serait l'avouer tacitement; je n'ai nullement l'intention de chercher à m'échapper, quoique je n'aie point donné ma parole de ne pas en faire la tentative, et que je ne la donnerai jamais. Ne peuvent-ils, ceux qui font journellement des restrictions gênantes pour les habitants de cette île, en faire une de plus, et défendre qu'aucun bâtiment ne mette à la voile avant qu'on se soit assuré de ma présence dans l'île, sans pour cela m'imposer une contrainte inutile et vexatoire? Il est nécessaire pour ma santé que je fasse sept ou huit lieues à cheval par jour; mais je ne veux pas les faire avec un officier ou une ordonnance de votre M. Lowe derrière moi. J'ai reconnu la vérité de la maxime qui dit que « l'homme montre plus de vrai courage en supportant les calamités et en résistant aux malheurs qui lui arrivent, qu'il n'en montre en mettant fin à sa vie. »

« Se tuer est l'action d'un joueur qui a tout perdu et celle d'un prodigue ruiné. Votre gouvernement se trompe, s'il s'imagine qu'en cherchant tous les moyens de m'accabler, tels que de m'exiler ici, de me priver de toutes communications avec mes parents les plus proches, au point que j'ignore s'il existe encore une personne de mon sang; en m'isolant du monde et en m'imposant des restrictions vexatoires et inutiles, qui deviennent plus rigoureuses de jour en jour, il se trompe s'il croit fatiguer ma patience et me pousser à commettre un suicide. »

« Ce palais qu'il m'envoie, de ce qu'on dit, c'est autant d'argent jeté à la mer. J'aimerais mieux qu'il m'envoie 400 volumes que toute cette maison et ces meubles. D'abord, il faudra plusieurs années pour bâtir ce prétendu palais, et avant qu'il soit terminé, je serai mort. »

« En résumé, dites à votre gouvernement que je ne suis pas un homme qui se laisse enlever, et qu'il ne peut pas m'imposer de restrictions vexatoires et inutiles, qui deviennent plus rigoureuses de jour en jour, il se trompe s'il croit fatiguer ma patience et me pousser à commettre un suicide. »

L'empereur déjeunait quelquefois dans le jardin à l'ombre d'un vieux saule, le seul arbre du jardin qui, à cette date, ne fût pas un gommier. Je dis à cette date, parce qu'en 1819, vingt-quatre beaux arbres furent transportés à grands frais à Longwood et plantés en prolongement de la bibliothèque pour former une allée sous laquelle l'empereur put se promener et respirer l'air extérieur sans cependant sortir du petit jardin.

O'Meara revenait de la ville au moment où l'empereur, un matin, déjeunait ainsi sous le saule; il l'appela, et voulant lui prouver son contentement de ses services, il le fit déjeuner avec lui. Les nouvelles rapportées de James-Town, ce qui se passait à Plantation-House, où déjà il était question du mariage de la fille aînée de lady Lowe, amenèrent l'empereur à parler de ces choses de son dégoût à l'égard de l'Angleterre, et sa pensée s'élevait au delà des bornes d'une conversation ordinaire; il se leva brusquement, vint dans son cabinet, me dicta, sans se reposer un seul instant, un document écrit sous le titre: *Des manuscrits de l'île d'Elbe.*

A huit heures du soir j'écrivais encore. Dans une autre occasion, pour répondre aux discours de lord Bathurst, du 18 mars 1817, il me dicta 14 heures de suite, sans autre temps de repos que celui de lui relire de temps à autre ce que j'avais écrit. J'étais épuisé, il n'était pas fatigué, et en sortant de ce travail forcé, il dina gaiement, en reposant sa pensée par ces souvenirs de jeunesse qu'il prit plaisir à raconter.

« Que de souvenirs, me dit-il, assiègent la mémoire quand la pensée, laissée en repos des préoccupations politiques ou des embarras de la vie, se livre à ces rêveries qui nous ramènent à ces moments de la jeunesse, si je ne fusse riche de 12,000 livres de rentes, vivant en bon père de famille, avec ma femme et mon fils, dans notre maison d'Ajaccio. Vous rappelez-vous sa belle exposition? Vous ne pouvez l'avoir oubliée; vous l'avez si souvent dépouillée de ses plus belles grappes quand vous en enfuyiez avec Pauline pour aller satisfaire votre gourmandise d'enfant. Heureux temps! La terre natale a ses charmes invisibles; ce souvenir s'embellit sous toutes les formes, jusqu'à l'odeur du sol qu'on croirait assez présente à ses sens pour faire reconnaître, les yeux fermés, la terre foulée par les premiers pas de son enfance. »

Je me rappelle encore avec émotion les moindres détails du voyage à Porto-di-Navo, pendant lequel j'accompagnais Paoli. Nous étions plus de cinq cents jeunes gens, des premiers de l'île, pour lui faire une escorte d'honneur. Je me sentais fier de marcher à côté de lui; et il paraissait prendre plaisir à me montrer, avec une affection paternelle, les passages de nos montagnes témoins de l'héroïque lutte de nos compatriotes pour l'indépendance nationale. Mes impressions en l'écoutant vibrent encore dans mon âme. — Tenez, mettez la main sur mon cœur; voyez comme il bat... Et c'était vrai; son cœur battait si vite que je ne m'en serais étonné si j'avais moins bien connu son organisation et l'espèce de commotion électrique que sa pensée communiquait à tout son être.

C'est comme le son des cloches, ajouta-t-il, il me manque ici; je ne m'accoutume pas à ne plus l'entendre. Jamais le son d'une cloche n'a frappé mon oreille sans reporter ma pensée vers les sensations de mon enfance. L'Angelus me ramenait à de douces rêveries, quand, au milieu du travail, d'une pensée lourde, du fardeau de ma couronne, j'en entendais les premiers coups sous les bois ombragés de Saint-Cloud; bien souvent on me croyait rêvant un plan de campagne, ou une loi de l'empire, quand tout simplement je reposais ma pensée en me laissant aller aux premières impressions de ma vie. Au fait, la religion n'est le règne de l'âme, c'est l'espérance, c'est l'ange gardien, c'est le refuge du malheur. Que de services la christianisme a rendus à l'humanité; que de jouissances il aurait encore à ses ministres comprenaient leur mission! »

Cette sensibilité extrême de l'empereur, ces sentiments religieux exprimés dans de telles circonstances, donnaient un charme inexprimable à ses confidences, dans les lettres son âme se dévoilait avec toute sa magie puissante et communicative. Malheureusement, l'esprit inquiet de sir Hudson-Lowe ne pouvait se contenir longtemps sans nous donner de nouveaux sujets de plaintes contre ses ignobles tracasseries. Les plus petits détails de Longwood prirent à ses yeux une extrême importance. En conséquence, il rendit un arrêté pour régler la quantité et la nature des fournitures de l'appartement de Longwood; et je reçus officiellement la lettre suivante: « Le lieutenant-général sir Hudson-Lowe a l'honneur de donner communication au lieutenant-général comte Montholon que, par décision de ce jour, transmise au commissariat des vivres et fournitures, il ne sera plus, à l'avenir, délivré, pour le service de Longwood, que les objets et quantités suivantes:

Maison de Longwood. Table listing various food and supply items with quantities and prices. Items include bottles of claret, wine, oil, sugar, and other provisions.

Le bois de chauffage pour les Chambres de Napoléon Bonaparte sera fourni et récolté dans Broad-Wood, par les soins du fermier de la potagerie.

Sur ces entrefaites, une caisse de brochures nouvelles ayant été adressée d'Angleterre à sir Hudson-Lowe, il en choisit deux ou trois qui étaient des libelles atroces contre l'empereur, et les envoya à Longwood, comme une offrande obligeante. De ce nombre était l'ambassade de Varsovie, par l'abbé de Pradt. Il obéissait sans doute à quelques inspirations de cette libelle sauvage dont il avait reçu les premières impressions, pendant son commandement du bataillon de déserteurs corses et calabrais qu'il commandait en Sicile.

En tout cas, il se trompa; car l'empereur, rit de tous ces ramassis de contes absurdes faits sur son règne par les ministres commères de l'émigration. L'ambassade de Varsovie surtout l'amusa beaucoup, et plusieurs fois il se prit à répéter en riant: « De croiriez-vous? un homme de moins et j'étais le maître de mon monde; un homme de plus et j'étais le maître de mon monde. »

Les moindres circonstances sont trop souvent, dans la captivité, le prétexte d'une émotion de l'empereur; il faut avoir porté la chaîne du prisonnier pour comprendre tout ce qu'il faut de forces morales pour résister aux souffrances de l'âme et ne pas se laisser dominer par l'ennemi toujours prêt à faire voir l'insulte dans un sourire, dans un mot, dans une divergence d'opinion.

Longwood, succédant à Paris, était une transition bien forte. Je n'accuse aucun de nous, je dis les faits, cette transition subite fut dans les premiers temps un véritable tour de force; un duel dut avoir lieu; l'empereur le sut; il nous demanda si nous disant avec l'émotion d'un père: « Vous voyez, vous battre sans mes yeux; ne suis-je donc plus l'objet de tous vos soins? »

La conférence, quoique longue, ne donna lieu à aucun incident. Et l'effort d'une communication plus ou moins importante fut perdu. Seulement, l'empereur eut pouvoir conclure, de quelques mots échappés à sir Hudson-Lowe, qu'il serait possible de mettre un terme à un des causes journalières d'aigreur dans nos relations, la question du titre d'empereur, et d'adopter d'un commun accord une dénomination qui ne donnerait pas lieu à des discussions. L'empereur reçut l'ordre d'ouvrir un cahier de propositions, et de proposer que l'empereur prit à l'avenir le titre de colonel Durac ou de colonel Muiron. Ces deux noms lui étaient chers, étaient ceux de deux amis tués à ses côtés sur le champ de bataille de Duroc, colonel de la garde nationale dans la campagne de 1813; Muiron, comme son aide-camp au pont d'Arcole, en le couvrant de son corps au moment où, bravant une effroyable décharge de mitraille, il s'élançait sur le pont à la tête des grenadiers de la 32.

Plusieurs mois se passèrent en pourparlers et échanges de notes sans résultat. C'est seulement dans le courant de septembre que la négociation prit de la consistance par l'intermédiaire d'O'Meara et son initiative de sir Hudson-Lowe, qui mit nettement en avant que le titre d'empereur serait toujours un obstacle à ce que son gouvernement put penser à ouvrir les portes de Sainte-Hélène.

Cours des Fonds Publics.

Table showing public fund prices for various countries including France, Spain, Naples, and the United States. It lists different types of bonds and their current market values.

LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Lag. Meur. v. r. aat.